

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

CCM CENTRE FIDUCIAIRE ET D'EXPERTISE
COMPTABLE

07 PLACE DE LA GARE
57202 SARREGUEMINES CEDEX

V/REF :

N/REF : 2012 B 309 / 2018-B-366

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 13/02/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017, ainsi que la déclaration de confidentialité.

Concernant la société

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée
43 rue de France
57200 Sarreguemines

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-366 le 10/10/2018

R.C.S. SARREGUEMINES TI 752 799 858 (2012 B 309)

Fait à SARREGUEMINES le 10/10/2018,

LE GREFFIER



12 B 309
752 789 858
GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt 13/02/18
Numéro 218 / B / 366
Le Greffier :



A2 CHEZ SOI SAS

43 Rue de France

57200 SARREGUEMINES

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Le présent compte de résultat
est déclaré sincère et conforme
aux écritures et originaux.

Le Président



Sommaire

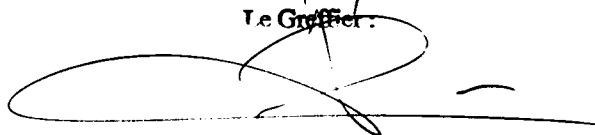
Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

<i>Bilan Actif</i>	1
<i>Bilan Passif</i>	2
<i>Règles et méthodes comptables</i>	3
<i>Immobilisations</i>	7
<i>Amortissements</i>	8
<i>Provisions</i>	9
<i>Créances et Dettes</i>	10
<i>Produits à recevoir</i>	11
<i>Charges à payer</i>	12
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	13
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	14
<i>Capital social</i>	15

12 B 309
759 709 858
GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

Date du dépôt 13/02/18
Numéro 2018787362

Le Greffier :



Les présents comptes annuels
sont déclarés sincères et conformes
aux écritures et aux originaux.

Le Président



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2017			30/06/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 600	2 600		513
	Autres immobilisations corporelles	51 193	13 326	37 867	4 014
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	75		75	75
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 170		1 170	1 170
TOTAL (II)		55 038	15 926	39 112	5 772
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	174 405		174 405	108 273
	Autres créances	113 031		113 031	48 749
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	85 726		85 726	116 623
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 376		2 376	
	TOTAL (III)	375 538		375 538	273 646
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		430 576	15 926	414 650	279 418

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 170

1 170

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2017

30/06/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	145 000	68 786
	Report à nouveau	913	
	Résultat de l'exercice	40 963	77 126
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	195 126	154 163
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 058	11 139
	Emprunts et dettes financières divers	2 212	2 212
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 935	15 640
	Dettes fiscales et sociales	163 501	89 968
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 818	6 295
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	219 524	125 255
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	414 650	279 418
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		40 963,44	77 126,48
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		200 638	123 424
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 215	438

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Le bilan de l'exercice présente un total de **414 650 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche
un total **produits** de **1 104 576 euros**
et un total **charges** de **1 063 613 euros**,
dégageant ainsi un **résultat** de **40 963 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2016** et finit le **30/06/2017**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques :

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements ont été calculés de la façon suivante :

CATEGORIE	DUREE D'UTILITE	MODE
Agencements et aménagements de terrains	10	Linéaire
Constructions - Gros oeuvre	40	Linéaire
- Second oeuvre	25	Linéaire
- Agencements	10	Linéaire
Matériel et outillage	10	Linéaire
Agencements et aménagements	10	Linéaire
Matériel de transport	5	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	10	Linéaire
Matériel informatique	4	Linéaire

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en "écart de conversion".

Provisions

Les provisions inscrites au bilan correspondent à des provisions pour risques et charges.

CICE :

Le remboursement du CICE 2015 a servi à conforter le fond de roulement.

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 600					2 600
	Instal., agencement, aménagement divers			32 840			32 840
	Matériel de transport	5 667		5 352			11 018
	Matériel de bureau, mobilier	5 059		2 275			7 334
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 326		40 467			53 793	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	75					75
	Prêts et autres immobilisations financières	1 170					1 170
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 245					1 245
TOTAL		14 571		40 467			55 038

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 087	513		2 600
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		2 614		2 614
	Matériel de transport	3 268	2 522		5 790
	Matériel de bureau, mobilier	3 444	1 478		4 922
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 799	7 127		15 926
TOTAL		8 799	7 127		15 926

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 170	1 170	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	174 405	174 405	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	49 121	49 121	
	Taxes sur la valeur ajoutée	14 331	14 331	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	30 003	30 003	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	19 576	19 576	
	Charges constatées d'avances	2 376	2 376	
	TOTAL DES CREANCES	290 982	290 982	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 215	1 215		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	28 843	9 956	18 886	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	17 935	17 935		
	Personnel et comptes rattachés	105 678	105 678		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 781	52 781		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 596	4 596		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	446	446		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 212	2 212		
	Autres dettes	5 818	5 818		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	219 524	200 638	18 886	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		35 910			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		17 769			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 212			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2017

Total des Produits à recevoir		30 003
Autres créances		30 003
<i>Etats - Prod. à recevoir</i>	30 003	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2017

Total des Charges à payer		79 477
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		487
<i>Intérêts courus à payer</i>	<i>487</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 344
<i>Fourn. - fact. non parvenues</i>	<i>7 344</i>	
Dettes fiscales et sociales		65 829
<i>Dettes prov. congés à payés</i>	<i>54 486</i>	
<i>Charges sur congés à payer</i>	<i>10 897</i>	
<i>Etat - Charges à payer</i>	<i>446</i>	
Autres dettes		5 818
<i>Charges à payer</i>	<i>5 818</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

30/06/2017

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION	2 376	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	2 376	

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

30/06/2017

Total des produits exceptionnels		18 431
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>Particip. emploi format.</i>	<i>18 431</i>	18 431
Total des charges exceptionnelles		112
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>Amendes fiscales-pénales</i>	<i>112</i>	112
Résultat exceptionnel		18 319

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2017

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	100,00	75,0000	7 500,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	100,00	75,0000	7 500,00

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 s'élevant à 40 963,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 963,44 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoutent :

*Le report à nouveau antérieur	912,72 euros
--------------------------------	--------------

*Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	3 123,84 euros
---	----------------

Qui s'élève ainsi à 141.876,16 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	45 000,00 euros
--	-----------------

A titre de dividendes	45 000,00 euros
-----------------------	-----------------

Soit 450 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 45 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

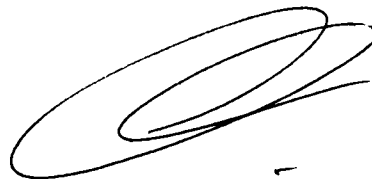
Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 novembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,
Le Président,
Pierrot CROBU



A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2017

**_

A2 CHEZ SOI
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : 43 rue de France
57200 SARREGUEMINES
752 799 858 RCS SARREGUEMINES

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 NOVEMBRE 2017

Madame,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2017, l'activité de la Société a été la suivante :
Forte augmentation du chiffre d'affaires (soit + 32,52%).
La structure d'exploitation est restée identique à l'année précédente.
Nous avons ouvert une agence à FREYMING MERLEBACH.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2017, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :
Nous espérons une hausse de 10 à 15% du chiffre d'affaires actuel.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 079 858 euros contre 814 835 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 32,52%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 286 euros contre 13 034 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -51,77%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 49 euros contre un montant nul pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 97 603 euros contre 89 609 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,92%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 603 euros contre 19 276 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -65,74%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 807 059 euros contre 547 301 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 47,46%.

Le montant des charges sociales s'élève à 137 600 euros contre 67 851 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 37 personnes contre 31 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 19,35%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 127 euros contre 4 615 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 54,43%.

Le montant des autres charges s'élève à 4 740 euros contre 5 618 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,62%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 060 780 euros contre 734 270 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,46%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 25 363 euros contre 93 598 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -72,90%.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 719 euros (-2 688 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 22 644 euros contre 90 909 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -75,09%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 18 319 euros contre un montant nul pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 13 783 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 40 963,44 euros contre un bénéfice de 77 126,48 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -46,88%.

Au 30 juin 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 414 650 euros contre 279 418 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 48,39%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 40 963,44 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2017 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 963,44 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoutent :

*Le report à nouveau antérieur	912,72 euros
--------------------------------	--------------

*Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	3 123,84 euros
---	----------------

Qui s'élève ainsi à 141 876,16 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	45 000,00 euros
--	-----------------

A titre de dividendes	45 000,00 euros
-----------------------	-----------------

Soit 450 euros par action

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 150 126 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée générale.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 45 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver la convention visée à ce même article et conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- la participation des salariés s'élevant à 0 % du capital au 30 juin 2017, est inférieure au seuil légal ;
- la société ayant été transformée en société par actions simplifiée le 4 novembre 2016, elle n'a pas trois années d'existence sous sa nouvelle forme : il n'y a donc pas lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SARREGUEMINES

Le Président,
Pierrot CROBU

